Trente-troisième année, N° 229. Le numéro 10 centimes Vendredi 2 octobre 1936.

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 2.08
Compte de chèques postaux IIc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
SUISSE	14.—	7.—	4.—
Avec Bulletin officiel	18.—	9.—	5.—

ETRANGER: Demander le tarif

LE SEUL QUOTIDIEN DE LA VALLÉE DU RHÔNE

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S. A., Tél. 2.36
et toutes les Agences de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES :

	Valais et de Bex à Villeneuve	8 cts le mm.
Suisse		10 » »
Etranger		14 » »
Réclames		20 » »
Mortuaires		16 » »

Compte de chèques post. IIc 485

Devra-t-on la boycotter ?

Une grosse surprise fut, pour nous, ce jeudi matin, de lire dans les colonnes du *Journal de Genève,* un article aussi bien pensé que bien écrit, et auquel nous attachons une réelle importance.

Le titre seul de cet article souligne courageusement la thèse de son auteur : *les chrétiens devront-ils boycotter la Société des Nations ?*

Nous nous expliquons. Si nous manifestons notre étonnement, ce n'est pas que le *Journal de Genève* nous ait habitué, ces derniers temps à une politique a-religieuse. Oh ! non.

Mais tant de gens, à notre époque, et des mieux classés, pratiquent le daltonisme, flagornent, encensent, essaient des compromis entre les sophismes du socialisme, du communisme, et la doctrine du christianisme, que l'on éprouve une satisfaction sans mélange à relever un article comme celui dont nous parlons.

Savourez cette catilinaire que les Pères de l'Eglise auraient signée :

« On a suffisamment répété cette vérité première : les peuples demandent des situations nettes, car toute équivoque engendre un malaise qui évoluera rapidement vers le mécontentement et la colère, fauteurs de troubles.

Or, un malaise, sans cesse croissant, sévit parmi les chrétiens du monde lorsqu'ils considèrent l'indifférence que témoignent beaucoup d'hommes politiques envers le christianisme et la désinvolture avec laquelle on sacrifie ses intérêts spirituels en faveur d'intérêts purement politiques.

Si ce malaise se cristallise aujourd'hui autour de la Société des nations, il faut en chercher la raison dans le fait que l'équivoque s'y manifeste plus clairement qu'ailleurs. La S. d. N., constituée pour défendre « la paix, la justice et l'honneur », avait fait naître bien des espoirs aujourd'hui déçus. Chacun admet qu'une institution humaine peut avoir ses faiblesses, peut commettre des erreurs et continuer de mériter l'indulgence. L'observateur impartial est en droit de se demander à quelles influences puissantes se soumet cette institution, qui ne craint pas de blesser les sentiments du monde chrétien dans ses plus justes revendications.

Il semblerait que le degré de « civilisation » requis pour être membre de la S. d. N. devrait impliquer avant tout une entière liberté religieuse. Or nous voyons trois pays : la Russie, le Mexique et l'Espagne du front populaire persécutant la religion, massacrant les prêtres et les fidèles, détruisant les églises et demeurant néanmoins membres influents de l'Institution genevoise.

Pourtant l'art. 22 du Pacte est ainsi conçu : « Le mandataire doit garantir toute liberté de conscience et de religion chez les peuples non civilisés placés sous son mandat. »

Quelle ironie de constater que le même mandataire peut organiser des persécutions religieuses sur son propre territoire, interdire la propagation de l'Evangile et, simultanément, présider à Genève les séances du Conseil !

Si l'influence antichrétienne doit continuer à imposer sa loi à Genève, et si la liberté de prêcher le christianisme peut être refusée sans enfreindre la « justice, l'honneur et la civilisation », la Société des nations perd toute valeur aux yeux du monde chrétien. »

Peut-être trouvera-t-on un peu sévères ces appréciations !

Eh bien ! au risque de passer pour un Caton grincheux, nous ne pouvons que les approuver des deux mains, estimant qu'à une heure aussi angoissante et aussi tourmentée, rien n'est plus hors de saison que ces flonflons et ces ronrons qui, sous prétexte d'éviter des heurts, couvrent de fleurs et de bénédictions les pires ennemis de la Société.

La Société des Nations veut la paix. Il n'est pas un vrai chrétien qui n'applaudisse à cette entreprise que le Pape lui-même a couverte de sa protection. Mais, alors, pourquoi, à l'Assemblée générale, les délégués se livrent-ils à des manifestations de sympathie à l'égard des orateurs des gouvernements de Madrid, de Moscou et du Mexique qui ont fait couler des fleuves de sang ?

Peut-on, Messieurs, souscrire à des jugements complaisants qui ratifient d'applaudissements les attentats les plus monstrueux qui aient été dirigés contre la Paix au nom de la Paix elle-même ?

On nous objectera qu'il n'a été rien répondu, l'autre jour, aux discours de MM. Alvarez del Vayo et Litvinoff.

Libre aux satisfaits quand même de trouver ce silence éloquent.

Nous, nous le jugeons criminel et coupable, et, avec le *Journal de Genève,* nous nous demandons si des chrétiens peuvent encore faire partie de la Société des Nations.

Vous voulez la paix, et, pour l'avoir, vous provoquez toutes sortes de conférences, vous signez toutes sortes de pactes, d'ailleurs reniés le lendemain, mais il n'est pas un chrétien qui ne sente son devoir de vous y aider.

Mais nous vous en supplions, délégués de la Société des Nations, n'abandonnez pas les principes qu'a posés le Christ à la perfidie des ennemis de la Foi et à la torpeur de leurs alliés naturels.

Litvinoff, le plus dangereux de ces ennemis, dans le cénacle de Genève, a le don, à l'instar du dieu Protée, des subites et déconcertantes métamorphoses.

Continuera-t-on de le suivre ?

Si oui, l'immeuble du bout du quai deviendra le Conservatoire de l'Equivoque et du Paradoxe où se développeront, en serre chaude, les germes du communisme et du bolchévisme.

A l'Assemblée de la Société des Nations se trouvent pourtant des chrétiens, représentants de gouvernements chrétiens. Dans les conversations privées, ils sont les premiers à convenir que l'Equivoque ne peut se prolonger. Nous les engageons à relire Saint Luc. Là, ils cueilleront cet avertissement : « *Demeurez-en là !* »

Il faut que l'on sache que, dans le monde entier, les honnêtes gens éprouvent une véritable gêne d'entendre à Genève, des chrétiens rivaliser de zèle pour découvrir, dans les pires crimes du gouvernement de Madrid, une raison nouvelle de ne les point déplorer.

Et, un jour qui ne saurait tarder, se posera inévitablement la question du *Journal de Genève,* à savoir si les croyants ne devront pas boycotter la Société des Nations ?

Ch. Saint-Maurice.

* * *

Le seul discours courageux

Enfin un discours courageux à la Société des Nations ! Il a été prononcé hier par M. Monteiro, premier portugais, qui a, entre autres, rappelé à ses collègues que la paix universelle ne saurait être fondée sur la guerre des classes. C'est un fait que l'on perd trop facilement de vue à Genève. Il a ensuite rappelé à M. del Vayo que la légitimité d'un gouvernement peut n'être plus que la vaine apparence lorsqu'elle entre en lutte avec la volonté et la tradition nationales. Discours courageux, qui a fait une grande impression.

Psychologie espagnole

Pour trop de gens, l'Espagne tient dans cette vision sommaire : le torero, la guitare, la dame en peineta, ou la jeune fille aux cheveux noirs piqués d'un œillet rouge, et, dans le fond, la Giralda de Séville. Mais Séville n'est pas toute l'Espagne...

Ce pays offre, suivant les régions, de notables différences, et qui affectent non seulement la physionomie des paysages, mais l'habillement, les mœurs, la mentalité des hommes : quoi de commun, à première vue, entre le Basque ou le Catalan, industrieux, taciturne, et l'Andalou léger, bruyant, jovial ? Cependant les traits psychologiques les plus essentiels caractérisent l'Espagne entière : c'est d'abord, souriante ou grave, une politesse, une affabilité, dont nulle part ailleurs je n'ai trouvé l'équivalent. On a peine à le croire devant le débordement d'atrocités par lequel ce peuple se signale, et pourtant il en est ainsi, dans les couches sociales les plus infimes comme dans les plus élevées. On disait autrefois que n'importe quel Espagnol était gentilhomme : en tout cas, il en a les manières. Souvent cruel, rarement grossier, il est plus prompt au meurtre qu'à l'insulte. Il prodigue les gestes déférents et les formules polies.

Et il n'est pas ivrogne. On peut habiter des années une grande ville et jamais, ce qui s'appelle jamais, n'y rencontrer un pochard, bien que l'Espagne produise d'excellent cidre et des vins célèbres. Cette sobriété, du reste, achève de priver d'excuse les auteurs des actes barbares qui se succèdent depuis deux mois ; ce n'est pas dans l'inconscience de l'alcool qu'ils ont été commis. Le sadisme et l'obscénité s'expliquent mieux : on peut dire qu'en Espagne il n'y a pas de pudeur publique ; le dévergondage des spectacles, des illustrations, des réclames, des annonces, y est sans limite, et on n'y trouve pas non plus ce respect de l'enfance dont l'antiquité elle-même avait le souci.

L'Espagnol en général n'aime ni le labeur manuel ni l'effort intellectuel. Aussi n'est-il pas extraordinaire que les ouvriers se soient enrôlés avec élan dans les milices rouges : tuer, et ne pas travailler : double joie ! Parmi la bourgeoisie, sauf nombreuses et honorables exceptions, on cherche peu à s'instruire ; on lit peu. Mais on parle beaucoup. Il y a des hommes qui n'ouvrent jamais un livre, mais, chaque jour, pérorent durant des heures, et invariablement sur le même sujet : la politique.

L'esprit d'indiscipline se retrouve partout. Les miliciens rouges se battent avec un indéniable courage mais sans tenir grand compte des ordres de leurs chefs : c'est en partie pourquoi leurs pertes sont si considérables. Mais, dans la vie normale, on observe un analogue mépris des règlements et des lois. Il suffit de mettre « passage interdit » devant un chemin, pour que tout le monde passe. On voit des enfants grimper aux monuments publics et escalader des statues sans que la police leur fasse la moindre observation. On voit des marchands de bananes s'installer avec leur éventaire à l'entrée de rues étroites, dont ils bouchent presque complètement l'accès, sans que personne songe à s'en plaindre. Des journaux qui ont cessé de plaire jonchent le pavé des villes. J'ai vu les murailles de Barcelone et de Tolède bariolées d'inscriptions communistes. Les gauches, à cette époque, ne gouvernaient point encore, et cependant nul ne s'avisa d'ordonner un nettoyage, mais lorsqu'un beau matin ces mots : « Viva la Espana carlista ! » apparurent en grandes lettres sur le socle d'un monument de Barcelone, on les fit disparaître aussitôt.

A la guerre, l'Espagnol est courageux, endurant et tenace. Aussi l'Espagne demeure-t-elle la terre classique des résistances pied à pied dans les défilés et les gorges, et des sièges désespérément soutenus : toute la furie des meilleures troupes napoléoniennes a longtemps battu en vain Girone et Saragosse, et les ruines fumantes de l'Alcazar de Tolède clament bien haut que les Espagnols d'aujourd'hui sont les dignes descendants de ceux qui, à l'époque des consuls de Rome, défendirent Sagonte et Numance tant qu'une pierre en resta debout.

C.

Manifeste

Peuple Valaisan !

La crise économique développe ses redoutables effets. Le poids de la misère s'aggrave.

Il devient nécessaire de compléter, par une action constructive, les mesures de défense prises par les autorités.

Au parti conservateur le soin de diriger cette action d'après le programme du parti conservateur suisse et de l'adapter aux conditions du canton.

Un programme général manifestera le sens et la portée de l'activité législative et gouvernementale pendant les prochaines années.

Mais, dès maintenant, le parti conservateur demande aux autorités constituées l'étude et l'exécution des mesures suivantes :

Le rétablissement, coûte que coûte, de l'équilibre financier, le crédit du canton étant à ce prix ;

La réalisation de nouvelles économies par une simplification plus serrée encore de l'administration et par la suppression de dépenses qui ne sont pas rigoureusement indispensables à la gestion de l'Etat.

La création de ressources nouvelles qui permettront l'effort maximum en faveur des classes les plus atteintes par la crise : agriculteurs, artisans et ouvriers ;

La rationalisation de la lutte contre le chômage qui fera l'objet d'un plan comportant l'activité des particuliers, des communes et de l'Etat, et adapté aux besoins réels de chaque région. Les travaux subventionnés, à ce titre, serviront à l'équipement économique du pays ;

La réforme du régime des subventions, de manière à tenir compte de la situation financière de l'Etat ainsi que des personnes physiques ou morales subventionnées;

L'adoption d'un programme **d'aide à l'agriculture** en vue de réduire le coût de la production, d'augmenter les possibilités de travail agricole par la culture intensive, de favoriser l'écoulement des produits du sol et d'alléger la situation financière du paysan ;

Le **désendettement agricole** par l'adaptation aux conditions du canton des mesures prises par la Confédération, par la réduction du taux de l'intérêt, par la réforme du crédit sur billets et par l'organisation du crédit agricole ;

L'élaboration d'un projet de loi conférant au Conseil d'Etat le pouvoir d'homologuer les **contrats collectifs** et les **ententes économiques** afin d'assurer le bon ordre social et économique dans l'industrie et dans l'artisanat.

Citoyens !

Pour réaliser ce programme, le parti conservateur fait appel à tous les citoyens de bonne volonté.

Plus de querelles inutiles !

Plus de conflits de races ou de langues, de régions ou de clans !

Toutes les classes de notre peuple sont unies par des liens spirituels et économiques puissants : tous, paysans et citadins, gens de la montagne et gens de la plaine, ouvriers et patrons, nous sommes un seul peuple de frères.

Cette **solidarité** appelle la collaboration constante de tous les citoyens et leur soumission à un gouvernement uni et fort qui commande et dirige l'effort de tous dans la poursuite de l'intérêt général.

Le parti conservateur exige cette **unité du gouvernement** et cette solidarité de tous ses membres, condition de la confiance, de la discipline, dont un gouvernement populaire ne saurait se passer.

Il veut la paix publique, la sécurité économique, la solidarité et la **justice sociale.**

Il croit dans les destinées du Valais.

Il engage toute sa puissance d'action pour rendre le pays plus fort, plus libre, plus heureux.

Le Directoire
du Parti Conservateur Valaisan :

Anthanmatten Karl.
de Chastonay Oscar.
Favre Antoine
Galetti Henri
Haegler Charles
Perrig Adolphe
de Torrenté Maurice.

LES ÉVÉNEMENTS

La terreur

Débarrassés du souci que leur donnait sur leur flanc droit, la présence, à Tolède, des gouvernementaux, les nationaux poussent leur avance vers Madrid. Des travaux de défense, qui ne peuvent guère être que des ouvrages de fortune, sont hâtivement exécutés aux portes de la capitale, qui serait en proie à l'inquiétude.

On a rationné l'eau, car Madrid ne peut compter que sur les réservoirs, les usines du Crozoya étant au pouvoir des nationaux. On a creusé des tranchées aux portes mêmes de la ville et fusillé ceux qui ont donné des informations — que le gouvernement qualifie de fausses — sur la prise de Tolède.

Le gouvernement de M. Largo Caballero a démenti plusieurs fois par T. S. F. la nouvelle que ses collègues se préparaient à quitter Madrid, mais on sait ce qu'il faut penser de ces démentis. D'autre part les renforts d'anarchistes venus de Catalogne, dès qu'ils ont connu la situation sur le front de Tolède, se sont refusés à combattre.

Il faut admettre la possibilité que d'un jour à l'autre, du soir au matin, se produise un coup de théâtre. Le chaos anarchiste peut entraîner avec lui M. Azana et sa suite et précipiter l'entrée à Madrid de l'armée nationale.

L'investissement de Bilbao se poursuit méthodiquement. Il semble que les assiégeants ne veuillent rien laisser au hasard.

La situation y est toujours aussi critique : désordres dans les rues, exécution des otages et luttes intestines entre communistes et anarchistes d'une part et séparatistes basques de l'autre.

La flotte rouge n'a pu entrer dans la « ria » de Bilbao, d'abord parce que l'aviation du général Mola veillait, ensuite parce que l'embouchure du Nervion — la route fluviale de Bilbao à l'Atlantique — avait été minée par les nationalistes. Dans ces circonstances la nouvelle de la reddition de la ville ne saurait tarder longtemps encore.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

La dictature en Palestine

Les journaux du matin de Londres publient en gros caractères la nouvelle de l'instauration d'une dictature militaire anglaise en Palestine.

Après avoir énuméré tous les pouvoirs octroyés au général Dill, les journaux déclarent que ces pouvoirs ne constituent pas un droit de guerre, mais qu'ils dépassent ceux qu'impliquerait un droit de guerre.

Il sera créé des cours martiales dont les sentences seront sans appel. Ces mesures, approuvées par le roi, ont été transmises télégraphiquement en Palestine, l'avion transportant les pouvoirs écrits étant tombé la semaine dernière dans la Manche et n'ayant pas été retrouvé.

Le nouveau général en chef Dill a engagé une première opération de vaste envergure contre les terroristes arabes palestiniens. Soixante Arabes ont été tués en deux jours à Jenin, Hébron, Naplouse et près de Haiffa, au cours des rencontres avec l'armée. Les troupes britanniques ont eu des pertes légères.

Les autorités ont ordonné la démolition de quarante-cinq maisons arabes à Naplouse, en représailles contre les violences.

On prévoit que la campagne sera longue, car les troupes anglaises réaliseront en entier le nettoyage de chaque district du pays.

NOUVELLES SUISSES

La fièvre aphteuse a disparu

Par suite de la disparition de la fièvre aphteuse dans la région limitrophe italienne, le Département fédéral de l'Economie publique a abrogé les dispositions prises entre le 24 avril et le 8 septembre

concernant les restrictions au trafic des personnes, des animaux et des produits agricoles le long des frontières italo-suisse et austro-suisse.

Ces mesures sont abrogées à partir du 1er octobre 1936.

Mesures énergiques du Tessin contre la hausse

En application des dispositions de l'ordonnance du 27 septembre 1936, promulguée par le Département fédéral de l'Economie publique et concernant les mesures relatives au renchérissement de la vie, le Département du travail, de l'industrie et du commerce du canton du Tessin a pris mercredi les décisions suivantes :

1. Les consommateurs sont invités à signaler aux municipalités et aux postes de gendarmerie les magasins qui leur demanderaient des prix majorés par rapport à ceux de la semaine passée ou qui ne fourniraient pas les articles de première nécessité, sous prétexte que les stocks sont épuisés ; 2. les négociants sont invités à refuser de livrer toute quantité de marchandise supérieure à la normale et de dénoncer aux municipalités et postes de gendarmerie les acheteurs qui feraient pareille demande ; 3. les municipalités et postes de gendarmerie sont invités à porter les cas précités à la connaissance du département cantonal du travail, de l'industrie et du commerce.

La doyenne des doctoresses est morte

Mercredi a été inhumée à Berne la doyenne des doctoresses allemandes, Mlle Mathilde Theyssing. Elle était âgée de 98 ans, et était originaire de Trêves et exerça comme médecin son activité à Strasbourg. De 1918 à 1933, elle vécut à Fribourg en Brisgau où elle s'était retirée pour jouir de sa retraite, puis vint à Berne chez des amis.

La route sanglante

Hier, à 22 heures, sur la route de Lausanne à Montpreveyres, au lieu dit Sainte-Catherine, un automobiliste qui rentrait de Lausanne se trouva subitement en présence d'une voiture complètement démolie, écrasée contre un arbre, et dont le conducteur gisait inanimé sur la route.

La police, alertée, ouvrit immédiatement une enquête, qui permit de savoir qu'il s'agissait de M. Georges Curchod, négociant à Lausanne ; il avait été tué net par la violence du choc, qui l'avait littéralement arraché de sa voiture. Le médecin n'a pu que constater le décès.

Une brigade de la circulation de la gendarmerie vaudoise et un détachement de la police locale de Lausanne se sont rendus sur place pour rechercher les causes de cet accident. L'enquête a duré tard dans la nuit et ne permet, pour le moment, que des suppositions.

Les jeux dangereux

Mercredi après-midi, le petit Charles Eltschinger, 13 ans, habitant La Corbaz, près de Belfaux, Fribourg, avait voulu faire sauter une balle de flobert en la serrant entre les dents d'une tenaille. La cartouche explosa, mutila affreusement les deux mains du garçonnet et le blessa également au bras droit. Le pauvre gosse, qui perdait son sang en abondance, fut provisoirement soigné par une infirmière de la région, Mme Hubert, de Vevey, qui transporta ensuite le blessé à l'Hôpital cantonal. Il fallut procéder à l'amputation de trois doigts de la main droite. Malgré la forte hémorragie constatée, on pense que l'imprudent écolier s'en tirera sans autre dommage que cette triple mutilation. C'est par un providentiel hasard que les compagnons de jeu n'ont pas été atteints par l'explosion du projectile.

L'accident de Meyrin

On apprend encore au sujet de l'accident d'automobile survenu mercredi sur la route de Meyrin à St-Genis et dans lequel quatre des occupants, tous Espagnols, ont été blessés, que l'automobile était entrée en Suisse dans la journée de lundi par le poste de douane de Meyrin. Elle était occupée par six personnes, cinq Espagnols et un Français. Ce n'est que mardi soir que l'automobile qui avait été signalée à la police fut aperçue sur le pont du Mont-Blanc et arrêtée. Un des voyageurs, José Assens, de Barcelone, au nom de qui la voiture avait été inscrite n'était plus parmi eux. Il se serait rendu à Paris. Les automobilistes ont déclaré à la police qu'ils étaient venus en Suisse avec 118,000 pesetas destinées à l'achat de lait condensé. Ils avaient passé la nuit de lundi à mardi à Neuchâtel, puis revinrent à Genève, descendirent dans un hôtel de la ville et repartaient mercredi pour Barcelone. C'est alors que l'accident se produisit. Les occupants ne possédaient plus qu'une quarantaine de francs suisses.

Voici comment l'accident se produisit :

Apercevant les gendarmes, le conducteur se rendit compte qu'il arrivait à la douane et voulut freiner. On vit alors le bolide faire une embardée sur plus de 65 mètres, brûler la douane et aller s'écraser contre un arbre bordant le côté droit de la route.

Sous la violence inouïe du choc, l'avant de la grosse Buick fut entièrement arraché du châssis. Ailes et capot ne furent plus qu'une masse informe. Douaniers et gendarmes se portèrent aussitôt au secours des occupants de la voiture.

Deux de ceux-ci furent portés au poste de douane et un troisième grièvement atteint — on constata une fracture du bassin et une fracture de la jambe gauche — fut étendu au bord de la route en attendant une ambulance.

Vers 19 heures, les quatre blessés étaient enfin amenés à l'hôpital cantonal.

LA RÉGION

Un cycliste s'écrase contre une auto

Hier après-midi, sur la route de Thonon à Marin, à un tournant très brusque, M. Gaston Brunet, 26 ans, de Marin, descendant la pente à bicyclette, s'est littéralement écrasé contre une auto conduite par M. François Thabuis, épicier à Publier. Relevé sans connaissance, M. Brunet a été transporté à l'Hôpital de Thonon, où l'on considère son état comme désespéré ; le malheureux est atteint d'une fracture à la base du crâne, d'une fracture de la clavicule gauche, d'une luxation de la colonne vertébrale et de nombreuses plaies au visage.

Incendie

Mercredi soir, un incendie s'est déclaré rue des Alpes, à Thonon, dans un atelier de menuiserie construit l'an dernier et appartenant à M. Miro. En moins d'une heure et malgré la présence immédiate de sapeurs-pompiers, tout fut consumé ; une grange située à proximité et appartenant à Mlle Lambert a également été détruite. Les dégâts sont évalués à 50,000 fr., tout le matériel de la menuiserie ayant été la proie des flammes. Le feu a sans doute été communiqué par un court-circuit.

Nous transmettons directement aux annonceurs les demandes d'adresses des annonces paraissant sous chiffres et leur laissons le soin de répondre.

NOUVELLES LOCALES

Ce charmant et bienveillant croquis d'un collaborateur de la « Gazette de Lausanne » qui signe D...

Halte au 6d St-Bernard

. . . . . .

Moi, je suis resté, et pour mieux voir et chercher à comprendre, j'ai demandé asile aux bons chanoines de l'Hospice.

Le site est trop connu pour qu'il soit besoin de le décrire. De tous les passages taillés dans la chaîne des Alpes valaisannes celui qui reliait directement deux bassins fertiles, — le Léman et la vallée du Pô — a dû le premier s'imposer aux peuplades de ces régions comme voie de communication. Il se pourrait bien qu'il eût été déjà un point de friction entre les Celtes et les Ligures. Martigny et Aoste sont certainement antérieures à la conquête romaine. Mais sans remonter si loin dans l'histoire, ou même dans la préhistoire, il est permis d'admettre, bien que le fait soit controversé, que les Carthaginois ont passé par là pour descendre en Italie attaquer les Romains. Et les aigles romaines — de cela on est sûr — ont franchi plusieurs fois ce passage, où ils ont d'ailleurs laissé de très nombreux vestiges.

Ce n'est donc pas le hasard qui a conduit Bernard de Menthon, lorsque répondant à un appel irrésistible, ce noble chevalier quitta, la veille de ses noces, les bords du lac d'Annecy pour aller fonder sur l'emplacement d'un temple de Jupiter l'hospice qui devait perpétuer son nom. L'endroit lui était connu et il savait qu'en y édifiant sa maison, il rendrait un très précieux service aux nombreux voyageurs — pèlerins, soldats, bergers ou marchands — qui s'aventureraient sur ces hauteurs hostiles.

La foi, l'amour et la charité ont opéré là-haut un miracle. Et ce miracle, en dépit de la méchanceté des temps, tient toujours. S'il est une demeure où le vieux mot latin « hospes » retrouve son vrai sens et possède encore toute sa vertu, c'est bien l'Hospice du Grand Saint-Bernard. Malgré les flagrants abus et les indiscrétions fâcheuses d'une clientèle trop souvent incorrecte, les hôtes du Grand Saint-Bernard poursuivent avec cette constance et cette discipline qui caractérisent les œuvres du clergé, la mission de leur grand patron. Il faut avoir passé quelques jours avec ces chanoines pour mesurer l'étendue de leur charité et apprécier à sa juste valeur ce foyer de méditation spirituelle, où la plus haute culture s'allie à une souriante bonhomie pour glorifier l'œuvre de Dieu.

* * *

Une muraille imposante, des couloirs sombres où le vent s'engouffre, la dalle qui résonne à chaque pas et sous cette enveloppe de pierre, un cœur ardent qui s'ouvre à la souffrance des hommes. La chapelle est là tout près, où s'écoule la mélopée des chants liturgiques. Et la vie des chanoines se déroule selon le rythme même de cette musique sacrée. L'ordonnance est parfaite et il semble que rien jamais ne doive venir la troubler.

Aucune surprise n'est possible, dans aucun domaine. Les moines ont tout vu, et les circonstances souvent tragiques auxquelles ils sont mêlés les trouvent toujours prêts à intervenir avec cette sérénité bienfaisante qui accompagne tous leurs gestes. Il n'est que de pénétrer une fois au cœur de cette communauté pour éprouver à quel point elle est détachée de toutes les contingences mesquines de notre vie. Attachés aux seules valeurs éternelles, il s'en faut néanmoins que ces religieux négligent le côté affectif des relations humaines ; leur conversation est pleine d'aménité et leur langage est loin d'être puritain. Mais au-dessus de ces rapports règne l'infinie sagesse qui consiste à considérer toutes choses selon le plan divin. Et l'hospitalité qu'ils nous accordent acquiert ce prix inestimable d'être en même temps qu'un secours matériel, une joie très pure pour l'esprit.

* * *

Le soir tombe. Dans le réfectoire où trois couverts sont dressés, je me trouve assis entre un jeune abbé, professeur dans un collège catholique de la Suisse centrale et un instituteur du Jura bernois. La conversation s'engage. Depuis la veille, aucune nouvelle du monde ne nous est parvenue. Mais si désireux que nous soyons de nous soustraire à son emprise, il ne nous est cependant pas possible de taire notre angoisse au sujet des tristes événements d'Espagne. Et à mesure que la discussion va, nos points de vue se rapprochent. Cette lutte qui ensanglante un pays, se peut-il qu'elle échappe à la loi suprême et ne soit que l'affreuse convulsion d'un peuple en délire ? N'est-ce pas ici le lieu de penser que cette guerre fratricide, si monstrueuse qu'elle soit, s'inscrit à coup sûr dans le grand dessein de la Providence, qui doit, au-delà de la misère humaine et par-dessus tous les obstacles que dresse un peu partout, un nouveau paganisme, instaurer un jour, par une nouvelle et cruelle rédemption, l'Ordre préétabli ?

Durant que nous agitons ces pensées, l'aumônier entre, portant une channe remplie de vin. Et quatre verres de s'élever, comme pour consacrer un accord tacite sous le regard de Dieu.

L'heure avance. La règle, qu'il ne viendrait pas à l'esprit de transgresser, nous dirige vers nos chambres, où, dans le silence qui tout soudain, nous emprisonne, nous achèverons de méditer le sens de ce pèlerinage. De la plaine, toute frémissante des désordres de l'esprit et du cœur, nous venons de monter « per augustas ad augusta ».

Un hôtel incendié à Champex

La nuit dernière, l'hôtel-pension Bellevue, à Champex, a été complètement détruit par le feu. Ce matin, un correspondant s'est rendu sur place et a pu constater qu'il ne restait plus grand'chose de l'immeuble hormis quelques ruines fumantes.

Mme Emile Crettex, épouse du propriétaire, qui se trouvait seule à l'hôtel avec son petit-fils âgé de trois ans, lui a conté ce qui suit :

Mercredi soir, elle se coucha très tôt, vers 20 h. 30. Son mari est occupé aux vendanges, à Fully. Une heure après s'être mise au lit, elle fut réveillée par le bruit et constata avec effroi que la toiture de la maison était en flammes. Elle n'eut que le temps d'enrouler son petit-fils dans un duvet et de s'enfuir chez son frère, M. Pelluchoud, qui habite non loin de là.

A ce moment, les flammes avaient déjà atteint le deuxième étage. Comme la pompe de Champex ne fonctionnait pas, il fallut aviser celle d'Orsières. Quand celle-ci arriva sur les lieux, le feu avait déjà accompli presque complètement son œuvre destructrice.

Tout le mobilier, sauf celui de la salle à manger, toute la lingerie, des vêtements, et même de l'argent appartenant au propriétaire, ont été la proie des flammes. L'hôtel, fort heureusement, était assuré.

On ignore encore les causes du sinistre. Pour le moment, on attribue l'incendie au classique court-circuit. Mais on remarque que c'est le troisième hôtel qui flambe à Champex depuis une année.

Les dégâts se monteraient à 200,000 francs, couverts par une assurance. L'hôtel avait été construit entièrement en bois.

Exigez le poids du pain !

Il nous revient que des boulangers ou leurs employés livrent les miches de pain sans les peser. Aux termes de la loi, les débitants de pain sont cependant tenus de peser le pain, sauf en ce qui concerne les miches de moins d'un kilo. Il importe de le rappeler et d'attirer l'attention des autorités et du contrôle des denrées alimentaires sur cette irrégularité.

La Fête des Vendanges

« Fête des Vendanges ». Mot magique qui évoque immédiatement la capitale pavoisée, la ville en liesse, sous le grand ciel bleu tout vibrant de lumière.

Ces années précédentes, ils étaient venus nombreux, les hommes, rudes qui créent le fendant. Il y avait ceux d'Evolène, en gros drap brun, ceux de Savièse, avec des femmes en costumes. Tous ceux du terroir étaient descendus des villages accrochés sur les crêtes.

A nouveau la Planta va connaître une joyeuse animation. Une exposition d'art valaisan montrera les œuvres qui chantent la terre rude et belle. Les cultivateurs exposeront les fruits et les légumes qui viennent d'elle.

Vous tous qui aimez nos vieux costumes, nos chants tantôt joyeux, tantôt nostalgiques, vous qui savez apprécier les pittoresques nuances de notre folklore, venez à Sion, la vieille ville aux traditions ancestrales, la ville hospitalière qui vous attend, en plein vignoble, près des pampres roussis par l'automne.

Et vous aussi, hommes qui êtes attristés par la crise, on vous attend. Il y aura dans les cantines la magie du fromage qui coule sous la caresse de la flamme. Il y aura aussi, naturellement, le petit blanc de nos vignes qui chante dans les verres. Et encore la viande salée rose et saine, celle qui ne manque jamais dans le joyeux sabat valaisan.

Venez, vous, oublier un instant les peines quotidiennes et vous réjouir un peu avec l'aide de celui que Rabelais appelait « Le vin, cette liqueur des Dieux, qui estoit propre à rejouir le cœur ».

Trains spéciaux organisés pour la Fête des Vendanges le 4 octobre

Prix réduits du dimanche

Haut-Valais et Sierre

Départ de Brigue 12 h. 05 ; Viège 12 h. 14 ; Rarogne 12 h. 21 ; Gampel 12 h. 27 ; Tourtemagne 12 h. 32 ; Loèche 12 h. 38 ; Salquenen 12 h. 44 ; Sierre 12 h. 51 ; Granges 12 h. 59 ; St-Léonard 13 h. 04 ; arrivée à Sion 13 h. 10.

Départ de Sion 18 h. 20 ; St-Léonard 18 h. 28 ; Granges 18 h. 34 ; Sierre 18 h. 41 ; Salquenen 18 h. 50 ; Loèche 18 h. 56 ; Tourtemagne 19 h. 05 ; Gampel 19 h. 10 ; Rarogne 19 h. 16 ; Viège 19 h. 24 ; arrivée à Brigue 19 h. 33.

Bas-Valais, qui correspond avec le train spécial de Martigny-Orsières

Départ de St-Maurice 12 h. 15 ; Evionnaz 12 h. 23 ; Vernayaz 12 h. 28 ; Martigny 12 h. 35 ; Charrat 12 h. 41 ; Saxon 12 h. 47 ; Riddes 13 h. ; Chamoson 13 h. 04 ; Ardon 13 h. 09 ; Châteauneuf 13 h. 14 ; arrivée à Sion 13 h. 19.

Sion départ 18 h. 35 ; Châteauneuf 18 h. 40 ; Ardon 18 h. 45 ; Chamoson 18 h. 50 ; Riddes 18 h. 54 ; Saxon 19 h. ; Charrat 19 h. 06 ; Martigny 19 h. 11 ; Vernayaz 19 h. 29 ; Evionnaz 19 h. 34 ; arrivée à St-Maurice 19 h. 41.

Retrouvé

Un habitant de Fully a trouvé flottant sur le Rhône le cadavre d'un habitant de la localité, M. B., qui avait disparu depuis le 19 août dernier. Le Tribunal de Martigny a procédé à la levée du cadavre.

Avis aux charretiers transportant de la vendange

Il est rappelé aux intéressés, qu'à l'occasion des vendanges, tous les véhicules attelés, circulant de nuit, se rendant ou revenant des vignes ou des pressoirs, doivent être munis, d'un éclairage, conformément aux prescriptions de la loi fédérale sur la circulation.

La Police cantonale sévira contre les délinquants.

La Police cantonale.

Cours de répétition de la Br. I. mont. 3 et troupes subordonnées

L'adresse des envois pour la troupe en campagne doit mentionner les **grade, nom, prénom et incorporation exacte du destinataire.**

On n'indiquera pas de lieu de destination.

Exemples d'adresses : Fusilier Duval Paul, 2me section, Compagnie Inf. mont. II/12 ; Canonnier Baud Léon, Batterie de montagne 1.

Le nom et l'adresse de l'expéditeur doivent également figurer sur les envois (pa-

---

FEUILLETON du NOUVELLISTE 11

Le Testament

Sur leurs têtes, les fichus de cotonnades aux couleurs voyantes, faisaient ressortir l'or ou l'ébène de leurs chevelures et se mariaient à l'écarlate de leurs joues. Les faneuses épongeaient avec leur tablier, la sueur qui couvrait leur visage, elles accueillaient d'un hourrah ! le petit gas leur apportant de la métairie, la miche et le pichet de cidre. C'était le signal d'un repos, bien mérité.

On les voyait, alors, paresseusement étendues au pied d'une meule, plaisanter avec les garçons de ferme en pantalons de toile bleue. Leurs corsages et leurs jupes, aux teintes éclatantes, les faisaient confondre de loin avec les bleuets et les coquelicots qui, quelques semaines plus tard, émailleraient les champs de blé mûr.

Edmée enviait le sort de ces campagnardes exubérantes de vie et de gaieté. Un groupe spécialement animé avait attiré son attention. Debout près de la haie, elle en suivait la conversation, s'amusant des ripostes hardies d'une grande noiraude quand une limousine s'arrêta à deux pas d'elle.

— Quel heureux hasard de te trouver sur la route, ma chère Edmée, dit une jeune fille sortant de l'auto. Nous allons à Castelvieux pour t'enlever, afin que tu nous guides dans notre pèlerinage à Lisieux.

— Comment ? Et cela sans m'avoir prévenue. Tu es toujours la même. Peu s'en est fallu que tu me manques, dit Edmée en riant et prête à sauter dans la voiture.

— Béatrice, présente-moi donc à Mademoiselle de Saint-Bruce, dit un jeune homme qui venait de quitter le volant.

— Ah ! j'oubliais ! Ma chère Edmée, mon frère Hughes t'offre ses hommages en même temps qu'il met son talent de chauffeur à notre disposition.

— Enchantée, Monsieur, balbutia Edmée.

Elle fut toute interdite de se trouver devant un vrai gentilhomme au port élégant et distingué. Hughes de Fontange avait le type du Breton à la robuste stature, au teint basané par l'âpre vent du large. Ses traits accentués donnaient l'expression d'une mâle énergie, tandis qu'un sourire très jeune joint à l'éclat rieur des yeux éclairait sa physionomie d'un rayonnement de franchise et de juvénil enthousiasme.

Quelle différence avec ce pauvre Roger, se dit Edmée qui se sentait tout à coup timide et presque interdite devant ce jeune homme dont l'extérieur la captivait autant que son regard lumineux et franc.

Béatrice, son amie avait sauté dans l'auto.

— Eh bien ! tu montes, Edmée, s'écria-t-elle. Donne tes ordres au chauffeur improvisé. Il faut nous hâter, car il est déjà quatre heures.

Hughes va tomber amoureux d'elle dès la première minute, se dit-elle ravie. Le voilà figé sur place. Il est vrai qu'elle a des yeux à faire rêver. Ah ! je pensais bien qu'il me suffisait de lui faire rencontrer Edmée pour faire le bonheur de mon amie et river le cœur de mon méchant frère si réfractaire à toute idée de mariage. Quelle idée géniale j'ai eue ! Déjà épris d'elle, par compassion, après avoir lu les lettres qu'elle m'écrit, Hughes, va en être amoureux fou !

La voix de sa sœur avait rompu le charme et ramené Hughes de Fontange à la réalité. Il sursauta et s'inclinant devant Edmée :

— Je vous en prie, Mademoiselle, fit-il en s'approchant de la portière, montez donc. Vous me voyez absolument interdit. Je ne m'attendais pas à l'honneur de saluer et de conduire la « fée printemps ».

— Ah ! Monsieur, murmura Edmée rougissante en entrant dans la voiture.

— Ne fais pas du cent à l'heure, tu sais, Hughes, dit joyeusement Béatrice.

Radio-Programmes

Vendredi 2 octobre. — 12 h. Emission commune. 12 h. 30 Informations de l'A. T. S. 12 h. 40 Concert variété. 17 h. Emission commune. 18 h. Intermède. 19 h. 10 La semaine au Palais fédéral. 19 h. 25 Le bulletin financier de la semaine. 19 h. 40 Les cinq minutes du football suisse. 19 h. 45 Radio-chronique. 20 h. Informations de l'A. T. S. 20 h. 10 Concert par le Corps de musique de Landwehr. 20 h. 35 Pièce classique. 21 h. 35 IIme partie du concert. 22 h. Les travaux de l'Assemblée de la S. d. N.

Nous avons charge d'âme. Crois-tu, Edmée, que nous ne devons pas prévenir ton père ?

— Nous serons à Lisieux avant une demi-heure. Il suffira que je lui téléphone de là.

— Je comprends, reprit son amie malicieuse, tu préfères prendre la permission que de risquer un refus. Et je t'approuve, ma chérie ; c'est nous qui serions les premiers punis. Eh bien ! où en es-tu avec ta belle-mère ?.. Tu n'as pas idée de ce que tes lettres me navrent. Je te plains de tout mon cœur.

— Que veux-tu, dit mélancoliquement Edmée, je ne suis pas faite pour le bonheur. Il y a des êtres voués à l'ignorer toujours.

— Je te défends de parler ainsi, méchante. C'est faire injure à Dieu et à sa Providence. Il est grand temps que je te renvoie pur chasser ces affreux papillons noirs.

« Le séjour à Castelvieux ne te vaut rien. Tu vas venir en vacances en Bretagne, ma petite Edmée, cela te changera les idées. J'espère ne pas partir ce soir

(La suite en quatrième page).

LA RÉGIE DES ALCOOLS AU CONSEIL NATIONAL

Une ordonnance fédérale sur l'affichage des denrées — Un hôtel incendié à Champex — L'enfant et le gaz

quets, sacs de linge, etc.). Il est recommandé de joindre un double de l'adresse complète au contenu des paquets et sacs de linge.

Eviter les adresses volantes. Autant que possible, l'adresse doit être écrite sur l'emballage même du colis.

Le matériel d'emballage doit être de bonne qualité. L'emploi de sacs à linge est vivement recommandé.

Les envois contenant des boissons, des fruits frais ou des denrées sujettes à détérioration ne sont pas admis à l'expédition.

Il est interdit d'insérer de l'argent (espèces et billets) dans les lettres et paquets sans valeur déclarée ; l'expédition de montants doit être faite au moyen de mandats postaux.

La poste ne répondant pas de la perte d'envois non affranchis, il est bon de faire inscrire ceux dont le contenu a une certaine valeur.

—o—

Les abonnements aux C. F. F.

Les prix des abonnements annuels pour parcours combinables C. F. F. seront considérablement réduits à partir du 1er octobre 1936.

Le prix minimum de 400 francs en 3me classe est dorénavant valable pour 100 km. au lieu de 50 km. jusqu'ici. Les abonnés qui en exprimeront le désir pourront verser le prix annuel par acomptes, à savoir : un premier acompte (3 mois) de 40 %, un second acompte (3 mois) de 30 % et un troisième acompte (6 mois) de 30 % + 1 % d'intérêt.

Toute commande dont le délai est de 4 jours, doit être accompagnée d'une photographie.

—o—

DÉCISIONS DU CONSEIL D'ÉTAT

Votation populaire. — Le Conseil d'Etat porte un arrêté convoquant les assemblées primaires pour le dimanche 25 octobre prochain, à 10 heures, à l'effet de se prononcer sur l'acceptation ou le rejet: 1) de l'initiative populaire déposée le 15 janvier 1935 par le mouvement jeune conservateur du Haut-Vallais (réduction du nombre des députés) ; 2) du contre-projet adopté par le Grand Conseil, le 6 juillet 1936.

Budget. Equilibre budgétaire. — Il adopte un projet de décret prévoyant les mesures provisoires destinées à rétablir l'équilibre financier.

Règlement de la Caisse de retraite du personnel enseignant primaire. — Appelé par la Caisse de retraite du personnel enseignant à interpréter l'article 19 du règlement de la Caisse de retraite du personnel enseignant primaire, le Conseil d'Etat considérant que l'intention du législateur a été d'éviter la double pension se prononce comme suit :

« Lorsque la rente-invalidité payée par un tiers (Armée soit Confédération, etc.), est supérieure ou égale au montant que l'assuré toucherait de la Caisse de retraite, cette dernière n'a pas à intervenir.

Toutefois, le jour où le tiers cesse de faire des versements, la Caisse doit faire bénéficier l'assuré de la rente à laquelle il a droit ».

Homologations. — Le Conseil d'Etat homologue : 1) les statuts du consortage de l'alpe Jenningen (Binntal), de siège social à Lax ; 2) les statuts du consortage du bisse « Finilerwasserleitung », de siège social à Staldenried ; 3) les statuts de la société de laiterie de Cergneux, de siège social au Cergneux, Martigny-Combe.

Fabriques. Approbation de plans. — Il approuve, sous certaines réserves, les plans présentés par la S. A. pour l'industrie de l'Aluminium, usines de Chippis, concernant la construction d'un local de trempe, en annexe à la halle de laminage de Sous-Géronde, Sierre.

Démissions. — Il accepte avec remerciements pour les services rendus : 1) la démission sollicitée par M. le Dr Eugène de Cocatrix, à St-Maurice : a) comme médecin du district de St-Maurice ; b) comme membre du conseil de surveillance de la maison de santé de Malévoz ; 2) pour la fin de l'année 1936, la démission sollicitée par M. le Dr Joseph Gattlen, de Brigue, comme professeur de mathématiques au collège de Brigue.

Nominations. — Il est procédé aux nominations ci-après : 1) M. le Dr Henri Galetti, à Monthey, médecin du district de Monthey, est nommé membre de la commission de surveillance de la maison de santé de Malévoz ; 2) M. l'abbé Robert Zimmermann, à Mœrel, est nommé inspecteur scolaire du district de Rarogne oriental ; 3) MM. Summermatter Samuel et Werlen Ludwig, sont nommés professeurs au Collège de Brigue ; 4) M. Pierre Arrigoni, à Leytron, est nommé professeur de langue anglaise au collège de Sion et à l'école industrielle supérieure de Sion.

Notaire. — Ensuite d'examens satisfaisants subis devant la commission d'examen pour les aspirants au notariat, il est délivré le diplôme de notaire à M. Pierre Putallaz, d'Emile, licencié en droit, domicilié à Sion.

Médecin. — M. le Dr Edmond Joye, de Montagny-les-Monts, actuellement à Genève, porteur du diplôme fédéral suisse de médecin, est autorisé à exercer l'art médical dans le canton du Valais.

—o—

Fourniture de bétail de boucherie à la garnison de St-Maurice

La fourniture du bétail de boucherie nécessaire pour l'approvisionnement de la garnison de St-Maurice — qui aura son cours de répétition du 12 au 24 octobre — s'effectuera en majeure partie par les boucheries de campagne. On demandera des vaches, grasses, de 6-8 ans. A titre exceptionnel les bouecheries de campagne pourront aussi prendre quelques jeunes taureaux. Les inscriptions d'animaux convenant au but indiqué doivent être adressées **jusqu'au 6 octobre 1936** à la Fédération valaisanne des producteurs de lait, à Sion. On prendra en considération, en tout premier lieu, les consignes provenant des régions de stationnement des troupes. (Communiqué).

—o—

VERNAYAZ. — Collision. — Mardi après-midi, M. Muller, ingénieur des routes de montagne du canton du Valais, circulant en automobile sur la route de Vernayaz à Martigny, s'est trouvé coincé entre un pylône et une voiture de la Compagnie du Martigny-Châtelard, à l'endroit où la voie coupe la route cantonale, à la sortie des dépôts de Vernayaz. Heureusement, il n'y a que des dégâts matériels.

LES SPORTS

FOOTBALL

La Coupe de Suisse

Le premier dimanche du mois est maintenant réservé à la Coupe Suisse ; aussi ce 4 octobre verra-t-il ramené à 32 le nombre de prétendants ; voici les matchs annoncés pour la région romande :

Monthey-Club Sportif Chênois ; Servette-Forward ; Lausanne-Fleurier ; Vevey-Chaux-de-Fonds ; Urania-Montreux ; Concordia-Cantonal ; Granges-Porrentruy.

A signaler qu'un grand club de Ligue Nationale sera éliminé puisque le programme comporte le match Young Boys-Berne.

CHAMPIONNAT VALAISAN

La compétition valaisanne débutera dimanche avec une belle série de matchs.

Série supérieure : Sierre-Martigny.

Série A : Monthey II-Vernayaz ; Martigny II-Saxon ; Granges-St-Léonard et Chalais-Chippis.

Série B : Bouveret-Vouvry ; St-Maurice-Martigny III ; Chippis II-Sierre II.

Série C : Entremont-Muraz ; Vernayaz II-Monthey III ; Ardon II-Saxon II.

Juniors : Sierre-Martigny.

Le dimanche à St-Maurice

Encore une jolie journée au Parc des Sports agaunois ; à 13 h. 15 Monthey Juniors rencontrera St-Maurice II et à 15 heures, première rencontre de championnat valaisan entre St-Maurice I et Martigny III. Un bel après-midi en perspective.

—o—

Le 1er Championnat valaisan de lutte libre à Riddes

Ce championnat qui avait été annoncé pour le dimanche 27 septembre a dû, en raison du mauvais temps, être renvoyé au dimanche 4 octobre.

Le Comité d'organisation avait tout mis en œuvre, tout était prêt jusque dans les plus petits détails, pour recevoir dignement les vaillants gymnastes lutteurs. Cette fois, la fête aura lieu par n'importe quel temps. Aussi, espérons-nous que tous les gymnastes inscrits y participeront quand même. Et, par la même occasion, nous faisons appel à toute la population de Riddes et des environs pour qu'elle vienne nombreuse applaudir nos gyms lutteurs, et apporter son appui, tant moral que financier, soit à l'Association des gymnastes nationaux soit à la vaillante section de gymnastique l'« Etoile » qui n'a pas craint par ces temps de crise d'assumer l'organisation de cette manifestation.

BIBLIOGRAPHIE

LE « GUIDE GASSMANN »

C'est l'élégant petit « Guide Gassmann » que les messieurs placent dans leur poche de gilet et qui n'embarrasse nullement le sac à main des dames. Il est petit, et pourtant, il est très complet. C'est ce qui, depuis des années, lui assure son succès. Il donne l'heure de tous les trains des lignes principales et secondaires, ainsi que toutes les courses des bateaux de nos lacs, et de nos funiculaires. Le « Guide Gassmann » a introduit cette saison les correspondances directes entre les stations importantes du réseau suisse et avec l'étranger, ainsi que de nouvelles lignes secondaires. Cette nouveauté a nécessité une augmentation notable des pages. Malgré ces nombreux avantages, le « Guide Gassmann » — avec registre pour les localités importantes — ne coûte toujours que 85 cts ; relié 70 cts et broché 60 cts. La nouvelle édition de ce petit horaire à la couverture rouge est en vente aux guichets et aux kiosques des gares, dans les librairies, etc.

En vente dès vendredi 2 octobre 1936.

L'INDICATEUR OFFICIEL

L'Indicateur officiel pour la période d'hiver 1936-37 vient de paraître. Cette édition, comme les dernières, est publiée en format de poche, de sorte qu'on peut facilement l'emporter avec soi en voyage. La disposition en est claire, bien comprise et la lecture aisée. Ce qui caractérise l'indicateur officiel, c'est la parfaite concordance de ses tableaux avec les horaires-affiches placardés dans les gares, ceux-ci n'étant que la photographie agrandie de l'indicateur. On peut par conséquent avoir en lui une confiance absolue. La brochure comprend en outre un barème du prix des billets pour 3000 relations suisses, 800 relations internationales et pour les wagons-lits. On y a joint aussi une carte synoptique de la Suisse en quatre couleurs à l'échelle de 1 : 500,000, et une carte de l'Europe. Le nouvel indicateur est en vente au prix de 2 francs à tous les guichets des chemins de fer et à la plupart de ceux des postes.

Imprimerie Rhodanique : - : St-Maurice

Notre Service télégraphique et téléphonique

Ordonnance du Conseil fédéral sur l'affichage

BERNE, 1er octobre. (Ag.) — Le Département fédéral de l'Economie publique, constatant que l'affichage des prix et des qualités des marchandises dans le commerce de détail est propre à éviter une augmentation injustifiée du coût de la vie et à faciliter l'adapation aux conditions créées par la dévaluation, à rendre efficace le contrôle des prix des marchandises, à permettre aux acheteurs de faire des comparaisons, vu l'article 3 de l'arrêté du Conseil fédéral du 27 septembre arrête :

Article 1. — La présente ordonnance est applicable aux marchandises suivantes : Fromage, beurre, graisses et huiles comestibles, viandes et préparations de viandes, pâtes alimentaires, avoine, œufs, semoule, légumes, fruits, sucre, miel, riz, ameublements, vêtements et chaussures.

Article 2. — Celui qui met en vente et expose dans des magasins, devantures, halles de marchandises, sur les marchés et sur la voie publique, des marchandises désignées à l'article 1er est tenu de munir ces marchandises d'inscriptions indiquant clairement les prix.

Article 3. — La désignation de la qualité des marchandises énumérées à l'article 1er est réglée par les dispositions de l'Ordonnance du Conseil fédéral sur le commerce des denrées alimentaires et des divers objets usuels (26 mai 1936), en particulier les dispositions des articles 1 à 38, 81 et suivants, 91 et suivants, 106 et suivants, 113 et suivants, 119 et suivants, 164 et suivants, 171 et suivants, 186 et suivants et 232 et suivants, ainsi que par les Ordonnance cantonales qui auraient été prises en exécution de l'Ordonnance fédérale.

Article 4. — Les cantons veillent à l'exécution de la présente ordonnance sur leur territoire. Ils désignent d'entente avec le service fédéral du contrôle des prix les organes chargés de surveiller les observations et les prescriptions de la présente Ordonnance. Les cantons peuvent faire appel pour l'exécution de la présente ordonnance aux groupements intéressés cantonaux et locaux.

Article 5. — Les organes mentionnés à l'article 4 ont les attributions et les obligations ci-après définies :

1) Ils sont autorisés à pénétrer dans tous les magasins, entrepôts, etc., de commerce. Peuvent exiger toutes pièces justificatives relatives aux prix et demander tout renseignement utile au personnel responsable des entreprises en question.

Sont tenus de communiquer par écrit au service fédéral du contrôle des prix les contraventions à la présente ordonnance.

6) Les contraventions aux dispositions de la présente ordonnance seront passibles de sanctions prévues aux articles 11 et 14 de l'arrêté du département fédéral de l'économie publique du 27 septembre 1936. Demeurent réservées les dispositions finales de la loi fédérale du 8 décembre 1905 réglant le commerce des denrées alimentaires et des divers objets usuels.

7) La présente ordonnance entre en vigueur le 1er octobre 1936.

Le service fédéral du contrôle des prix est chargé de son exécution.

Le budget de la Régie au Conseil national

BERNE, 1er octobre. (Ag.) — Le Conseil national continue la discussion du budget des alcools.

Emettent des critiques MM. **Meili, Reinhard** et **Oehninger.**

M. **Meyer,** chef du Département des Finances, conteste qu'il ait présenté un budget factice.

M. **Seiler** (Bâle-Campagne, rad.), déclare que le Parlement en acceptant le nouvel article constitutionnel sur la régie a fait preuve de trop d'optimisme.

M. **Stucki** (Berne, rad.), estime que dans les circonstances actuelles, il serait imprudent d'imposer une charge nouvelle aux automobilistes. D'autre part, l'orateur critique le terrorisme exercé par certaines associations touristiques et regrette la grève de la route.

M. **Musy** (Fribourg, cons.), expose la difficulté qu'il y avait à consulter tant d'intérêts contraires. Un résultat heureux de la régie a été de faire diminuer la consommation de l'alcool. Le résultat financier n'a pas été conforme aux prévisions. Aussi longtemps qu'on conserve la distillation à domicile tout contrôle est impossible. On n'arrivera à rien sans une répression impitoyable de la faute. Avant de reviser la loi, il faut appliquer celle qui existe.

M. **Reinhard** (Berne, soc.), reprochant à M. **Musy** ses responsabilités au sujet de la régie et des assurances sociales, ce dernier réplique que s'il s'est opposé aux assurances sociales, c'est qu'il était convaincu que les finances publiques ne pouvaient pas supporter la dépense.

M. **Meyer,** président de la Confédération, déclare que le Conseil fédéral n'a pas encore fixé le prix du mélange. Toutes les questions de prix seront examinées y compris la benzine.

Le budget est ensuite accepté sans opposition.

—o—

La guerre civile d'Espagne

L'avance continue

RABAT, 1er octobre. — A Madrid, l'évacuation des femmes et des enfants a commencé.

Le parti communiste fait des appels pressants aux miliciens pour enrayer l'avance des insurgés.

L'ancien ministre radical Guera del Rio a été fusillé.

Une escadrille gouvernementale, comprenant douze avions de chasse et 14 avions de bombardement, a attaqué Makedra, sans causer de dégâts au point de vue militaire.

Les insurgés ont dépassé Tolède de vingt kilomètres.

Avance également sur Bilbao et sur Lequetio.

De nombreux habitants de Bilbao se réfugient à Santander où la situation est sérieuse par suite des difficultés de ravitaillement. On apprend enfin que sur le front des Asturies les troupes de Galice ont occupé l'important centre métallurgique de Trubia. Cette occupation prépare la libération de la ville d'Oviedo.

A Madrid, les Cortès émettent aveuglément un vote de confiance au gouvernement et le ministre de la guerre se rabat sur des bombardements qui auraient causé de gros dégâts aux camps des insurgés.

—o—

Amusements mortels d'un enfant

KREUZLINGEN, 1er octobre. (Ag.) — Mme Rose Schweizer-Jossi, 29 ans, femme d'un employé de train, et son garçonnet de trois ans, ont été trouvés morts dans la cuisine. L'enquête a établi que l'enfant aura tourné le robinet à gaz pendant que sa mère lavait la vaisselle et qu'ainsi tous deux auront été asphyxiés.

—o—

Un rocher tombe sur une auto : 5 tués

OLORON, 1er octobre. — Un grave accident s'est produit au col Aubisque dans la descente vers Arrenes. Une voiture dans la quelle avaient pris place 5 ouvriers a été heurtée par un gros bloc de rocher détaché de la montagne et précipitée dans un ravin. Les occupants de la voiture auraient tous été tués.

L'ensemble du projet monétaire voté au Sénat français

PARIS, 1er octobre. — Si le Sénat avait voté hier le principe de la dévaluation, il avait refusé les pleins pouvoirs au gouvernement pour le règlement des conflits que pourrait provoquer une hausse notable du coût de la vie.

Un texte transactionnel a été élaboré et adopté par la Chambre et le Sénat et ainsi conçu :

« Au cas où une hausse notable du coût de la vie se produirait par rapport aux indices du 1er octobre 1936, le gouvernement pourra, après avis du Conseil national économique, par décret rendu en Conseil d'Etat, organiser une procédure obligatoire de conciliation et d'arbitrage en vue du règlement des conflits du travail nés des conséquences de cette hausse et relative à la rédaction, à l'exécution et à la revision des clauses des conventions collectives concernant les salaires.

Les mêmes dispositions s'appliqueront aux denrées agricoles soumises à la taxation.

Les décrets ci-dessus deviendront caducs s'ils n'étaient soumis dans un délai de six mois à la ratification et au vote du Parlement. »

Finalement, l'ensemble du projet monétaire a été adopté à mains levées.

A la Chambre, l'article unique supprimant les prélèvements aux pensions des anciens combattants est adopté à mains levées.

PARIS, 1er octobre. — Le projet monétaire a été voté à la Chambre par 350 voix contre 217.

—o—

Le trafic d'aide aux Espagnols sur notre territoire

BERNE, 1er octobre. (Ag.) — D'après les renseignements recueillis par le ministère public de la Confédération une auto venant de France et dans laquelle se trouvaient 4 personnes : deux Espagnols, un Français et un Suisse a été arrêtée à Neuchâtel et ses occupants mis à la disposition de la justice fédérale. L'enquête ouverte se poursuit en connexion avec celle menée à Genève à la suite de l'accident d'auto dont ont été victimes à la frontière française quatre miliciens espagnols qui sont actuellement soignés à l'hôpital cantonal de Genève.

Dans la voiture de ces derniers, on a retrouvé une cassette contenant 5 mille pesetas. L'enquête cherche à établir si ces étrangers ont commis une infraction à l'arrêté du Conseil fédéral interdisant toute aide en faveur de l'un ou de l'autre des belligérants espagnols. Une perquisition a été opérée à Berne, Bâle, Lausanne et Genève et a amené la découverte et la saisie de nombreux et importants documents. Tous les coupables seront traduits devant les tribunaux.

—o—

La gare badoise de Bâle augmente le prix de ses billets

BALE, 1er octobre. — A la suite de la dévaluation du franc suisse les guichets de la gare badoise de Bâle ont été avisés que dès le 1er octobre les prix des billets seront augmentés de 40 à 50 %. Ces augmentations semblent naturelles aussi aux billets vendus par d'autres gares ou bureaux suisses de voyages suisses. Le paiement des billets doit avoir lieu en francs suisses.

—o—

Un train pris dans les neiges

BELGRADE, 1er octobre. (Ag.) — On mande de Split qu'un train de la ligne d'Agram est resté pris dans les neiges. Tout le trafic ferroviaire dans les régions des côtes de l'Adriatique est entravé fortement par les neiges. La tempête fait rage sur l'Adriatique. La navigation entre Split et les iles est suspendue.

ANNONCES SOUS CHIFFRE. — Les personnes qui y donnent suite sont priées d'indiquer l'initiale et le chiffre sur l'enveloppe. Celle-ci est transmise, sans être ouverte, à l'annoncier. Il est inutile de nous demander les adresses des personnes qui font insérer une annonce sous chiffre.

Service électrique d'Evionnaz

Les abonnés du Service de l'Electricité d'Evionnaz et environs sont informés que le courant sera interrompu samedi 3 octobre, de 13 h. à 16 h. 30.

Usine du Bois-Noir.

Fête d'automne et Vendanges valaisannes

Sion, du 3 au 11 octobre

Exposition de vins et fruits
Exposition de peintres et sculpteurs du Valais
Représentations du folklore valaisan :

Un Carnaval à Savièse
La Reine de Tortin
Grande Braderie Sédunoise

Le 4 octobre, trains spéciaux de Brigue et St-Maurice à prix réduits.

Riddes - Dimanche 4 octob. 1936 dès les 13 heures

Premier Championnat valaisan de Lutte Libre

BAL 20 h. BAL

La fête aura lieu par n'importe quel temps
Invitation cordiale. Le Comité.

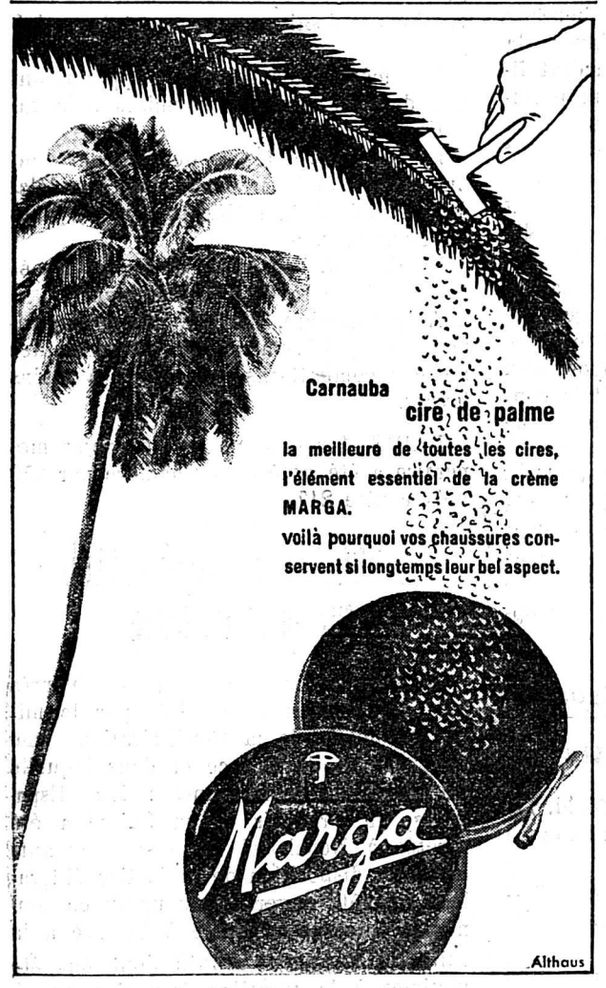

Location de flachères

On offre à louer sur le territoire de la Commune de Collombey un domaine d'environ 18 hectares convenant comme pacage pour les moutons et pouvant être en partie exploité comme flachère.

Pour visiter le domaine ou traiter s'adresser à l'administration du journal sous chiffre P. C. 1120.

Nouilles aux œufs frais „Les Gallinettes"
Spaghetti, Macaronis et Cornettes „Bledor"
de la Fabrique de pâtes alimentaires

Saverma S. A., à Martigny

digestives, nourrissantes et avantageuses
En vente dans toutes les bonnes épiceries

Routes en béton

l'argent reste au pays !

Lecteurs du Nouvelliste

Nous envoyons à choix, nos excellentes montres de précision, nos chronomètres, toutes formes, pour dames et messieurs, 300 modèles, 15, 16 et 17 rubis, nickel, argent, plaqué or : Fr. 13.—, 19.—, 26.—, 30.— à 80.—.

En or: Fr. 38.—, 44.—, 57.— à 1,800.—.

Tout est garanti 3 ans.

Montres pour forts travaux Fr. 6.—, 9.50.—, 18.—, 24.—.

Jolies chaînes de montres, colliers, bracelets, alliances, chevalières, médailles, croix, etc. en or, argent ou doublé.

Cuillers et fourchettes de table, la douz. 100 gr. Fr. 23.—. En métal inaltérable, la douzaine Fr. 11.-. **Toutes réparations d'horlogerie.**

Grande Maison de confiance

Célestin Beuchat

Delémont (J.-B.) 38me année
Service avenant

Punaises

sont détruites facilement avec le produit patenté «Vulcan-gaz». Procédé certain et radical. S'allumant comme une bougie dans la chambre à désinfecter. Les gaz dégagés tuent toute vermine, jusque dans les plus petits trous et fentes. Tout insuccès est donc impossible. Ne présente aucun danger pour le mobilier. Son emploi n'est remarqué par personne. Le local peut être réhabité quelques heures après. Il coûte fr. 4.50, et est envoyé discrètement emballé contre remboursement et suffit à la désinfection d'une chambre avec lits. Mode d'emploi annexé. Prospectus gratis. Vente exclusive pour la Suisse. 13 Q. **Bilger & Co, Bâle, Mittlerestr. 54.**
Dépôt, Martigny-Bourg : Pharm.-Drog. Michellod.

Fumer CORNETTO, le truc pour apprendre à ne pas s'en faire!

Cornetto léger et plein de goût

CORNETTO

Le tabac portant la marque «Horn» est *toujours* bon.

AGRICULTEURS !

Venez tous à Aigle samedi 3 octobre
A l'occasion de la „Journée du Commerce"

Grande démonstration

de machines à fermer les boîtes de conserve

Plus de viande, plus de légumes perdus, chacun peut mettre ses produits en conserves lui même.

Agence agricole Capré
représentant - **Aigle**

Grande occasion
J'offre

salami de Milan

à **fr. 3.50** le kg.
contre remboursement

Charcuterie
Mormico Francesco - Bellinzona
Tél. 3.89

A REMETTRE dans la région de Vevey, pour cause de santé

COMMERCE

d'alimentation, vins et liqueurs

Arrière-magasin, cave meublée, garage et cour. Locaux uniques pour primeurs. Conditions avantageuses.

Ecrire sous H. L. 91809 à Publicitas, Vevey.

OUVRIER mécanicien

demandé par entreprise de transports.

S'adresser sous P. 4005 S. Publicitas, Sion.

A vendre belle

chambre à coucher

bois dur, comprenant une armoire à glace 3 portes, un grand lit de 130 cm., literie, matelas bon crin coutil damassé, un lavabo marbre et glace, une table de nuit. Prix **fr. 550.—**. Poncioni, rue de la Madeleine 19 bis, Vevey.

On prendrait une

vache

en hivernage, bons soins.
S'adr. Ch. Saugy fils, Les Dévens s. Bex.

Reichenbach Frères & Cie

Fabrique de Meubles, Sion

Visitez pendant la Fête des Vendanges dans nos magasins Avenue de la Gare

Nos nouveaux modèles extra bon marché

Farine lactée

NESTLÉ

appréciée depuis 3 générations déjà! fr. 1.75

Il est certain...

que, pour tous Commerçants, Artisans, Industriels, Communes, Administrations, Sociétés, l'

EXÉCUTION

soignée, à un prix raisonnable, des nombreux imprimés nécessaires constitue une affaire

CAPITALE

Confiez-nous l'impression de vos formulaires de bureau, correspondance, comptabilité, cartes de commerce, circulaires, enveloppes, cartes de convocation, de membres passifs, etc., tous travaux d'impression en noir et couleur. Ils seront exécutés à votre entière satisfaction par l'Imprimerie Rhodanique, - St-Maurice.

Winterthur

Société Suisse d'Assurance contre les **Accidents** à Winterthour

E. BONVIN, agent général à Sierre.
P. HUGON, agent principal à Martigny-Croix.

FUMEZ *Stella* LA CIGARETTE 100% PUR MARYLAND 65 cts

sans avoir obtenu gain de cause près de M. de Saint-Bruce.

— Tu penses bien que, de nous deux, c'est moi qui serais la plus enchantée, Béatrice. Ce me serait un vrai sourire de la petite sainte de Lisieux vers qui j'oriente vos pas.

Le paysage se déroulait exquis dans sa luxuriance d'été. Après avoir roulé entre les grands tapis de gazon, l'auto traversait les sous-bois mystérieux où le chant des oiseaux ajoutait de plus à la poésie de l'heure. Au volant, Hughes de Fontange, assez distrait, écoutait la voix musicale d'Edmée faire à son amie d'intimes confidences : faute de pouvoir détailler les traits son imagination lui représentait les yeux de rêve qui l'avaient ensorcelé au bord de la route, il aspirait à les voir se poser encore sur lui, comme un talisman.

Il était tellement absorbé par ses pensées, les deux amies si animées dans leur conversation, qu'ils ne s'occupaient plus du but de leur randonnée. Il fallut qu'un gros chariot barrât le chemin pour qu'Edmée, apercevant le clocher d'un village, s'écriât :

— Mais nous faisons fausse route ! Nous aurions dû prendre à gauche à l'avant-dernier poteau ! Je suis un bien mauvais cicerone ! M. de Fontange, il va falloir vous prier de retourner en arrière.

— Qu'à cela ne tienne, Mademoiselle, déclara Hughes ravi de pouvoir se dégager de sa place pour descendre exécuter les ordres de la fée Printemps.

— Sans cette fausse manœuvre, nous serions déjà à Lisieux, reprit Edmée. A son insu, elle l'enveloppait d'un regard empreint d'une telle admiration silencieuse et naïve, qu'il en comprit tout le sens, alors qu'elle s'ignorait elle-même.

— A Lisieux ? Y allons-nous ?... demanda distraitement le jeune homme qui ne désirait qu'une chose : ne pas perdre un instant de la présence d'Edmée et être délivré au plus tôt du métier de chauffeur qui le sépanait d'elle.

— Tu es fou ? mon pauvre frère, s'écria Béatrice en éclatant de rire. Ne pas aller à Lisieux, quand nous ne sommes ici que pour cela. As-tu oublié le vœu fait à Sainte-Thérèse si tu étais nommé second officier de bord à ton prochain voyage ?... Et tu ne lui tiendrais pas parole, alors qu'elle t'a envoyé tes galons ?... Non, tu as eu une insolation en cours de route et tu divagues.

— Il ne nous reste qu'un court trajet à faire, reprit Edmée. Qu'auriez-vous aimé voir là-bas ?

— Mais tout, déclara son amie : le Carmel et sa chapelle, le couvent des Bénédictines, les Buissonnets, l'église St-Pierre.

— Je vous ferai visiter cela, fit Edmée et, je téléphonerai, tout d'abord à mon père que vous souperez et logerez à Castelvieux.

— Certes non, ma chérie, nos chambres sont retenues à l'hôtel du Maure. Nous ne voudrions pas être aussi indiscrets.

— Ma sœur a raison, Mademoiselle. Si je n'écoutais que mon désir, j'accepterais, en simplicité, votre invitation si tentante. Mais je me dois à Sainte-Thérèse. Un Breton n'a qu'une parole. Le fait de loger à Castelvieux m'obligerait à trahir la mienne sur un point : Je me suis engagé à entendre la messe et à communier dans l'oratoire du Carmel. C'est ce que je ferai demain matin avant de retourner au Havre, embarquer sur le « Belle-Isle ».

— Vous êtes officier de marine ?... murmura Edmée. Quelle belle carrière mais que d'adieux douloureux elle comporte.

— Hélas ! le «Kénavo » est dur au cœur quand celui-ci a jeté l'ancre à terre. Mais il emporte avec lui l'espérance du revoir et c'est elle qui fait vivre.

— Et vous embarquez bientôt ? questionna Edmée dont les yeux s'étaient soudain assombris.

— Dans deux jours, Mademoiselle.

— Et maintenant, demanda Béatrice rieuse, partons-nous pour Lisieux, chauffeur ?

— Comment donc ! Je me serais éternisé ici sans regret... Mais le devoir est là. On ne peut bâtir sa tente sur le Thabor. Alors, il nous faut aller tout droit, Mademoiselle ? fit-il gaiement.

— Revenez sur vos pas, Monsieur, et quand vous verrez la 2me borne, obliquez à gauche. Vous arriverez à Lisieux, par St-Désir.

— Le nom est ravissant... Saint-Désir, ardent désir... la petite Sainte les exaucera tous, dit-il, tandis qu'inconsciemment une rougeur pudique envahissait le joli visage d'Edmée.

Quand Hughes reprit le volant quelque chose avait changé dans sa vie. Il lui semblait que le soleil surpassait en éclat celui des tropiques où l'avaient conduit ses longs voyages, il remerciait les oiseaux de faire chœur avec lui pour fêter l'amour et la joie, la joie immense qui dilatait son être, l'amour qui venait de se nommer à lui. Il l'accueillait avec l'enthousiasme d'une âme poétique et pure alors qu'elle rencontre l'idéal auquel elle n'avait jamais osé croire, ni aspirer.

De son côté, Edmée rêveuse se disait : « Il communie demain ! Il le dit sans respect humain, avec la franchise d'une âme de foi ! Quel beau caractère. Heureuse, celle qui pourra s'appuyer sur ce cœur généreux et fort... Avec celui-là, je n'aurais pas peur de la vie !... Quelle affinité mystérieuse existe-t-il donc entre certaines âmes ? Je ne connais ce jeune homme que d'une heure et déjà il me semble qu'il va emporter au-delà des mers quelque chose de la mienne.

— Tu souffres, ma chérie, lui demanda Béatrice qui la voyait songeuse.

— Oh ! non, au contraire, chère amie, je jouis de toutes choses, comme si les spectres de Castelvieux venaient de s'effacer à jamais de devant mes yeux.